

MESSAGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

TAHITI 19. — N° 9.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mas 26 fepeura 1870.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance)
 Un an, 10 fr.
 Six mois, 5 fr.
 Trois mois, 2 fr. 50.
 Du numéro, 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (sur compte)
 Les 20 premières lettres, 25 c. la ligne.
 Les 20 suivantes, 20 c. la ligne.
 Les 20 suivantes, 15 c. la ligne.
 Les 20 suivantes, 10 c. la ligne.
 Les 20 suivantes, 5 c. la ligne.

SOMMAIRE.
 PARTIE NON OFFICIELLE. — Progrès général : Angleterre, Italie, Turquie.
 — Protes et mort de Bézard. — L'Opéra de Paris. — Mouvements du part-
 Agrées.

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 26 février 1870.

Le Commandant Commissaire Impérial ne recevra pas le mer-
 credi 2 mars.

L'Europe est partie hier vers dix heures et demie du matin, se
 rendant à San Francisco pour y porter la correspondance à destina-
 tion de l'ancien et du nouveau monde.

Le *Chester*, qui a quitté Papeete le 18 novembre dernier, ne peut
 maintenant tarder à opérer son retour dans notre port.

Les nouvelles que nous devons à son arrivée compenseront
 probablement par leur intérêt l'ennui d'une longue attente.

Le manque de matières officielles ou de nouvelles locales permet
 au *Messager* de reproduire quelques correspondances adressées de
 divers points du globe au *Journal officiel* de l'Équipe française, et

constatant que les travaux utiles, les sages réformes sont à l'ordre
 du jour chez les musulmans comme chez les chrétiens.

Nous les donnons ci-après sous le titre de —

PROGRÈS GÉNÉRAL

ANGLETERRE

Londres, 26 juillet 1869.

Les constants efforts que font nos hommes d'État pour répandre
 les bienfaits de l'instruction parmi les classes laborieuses méritent
 la plus sérieuse attention. Le rapport du comité d'éducation du conseil
 privé qui vient d'être publié contient, à ce sujet, les renseignements
 les plus intéressants, et qui prouvent combien sont favorables
 aux populations l'adoption d'une organisation générale et le
 système des subventions accordées par le gouvernement aux établis-
 sements remplissant les conditions architecturales, hygiéniques et
 scolastiques exigées pour prendre part aux allocations du budget.
 Non-seulement de plus solides garanties sont offertes pour la santé
 et l'instruction de l'enfant, mais encore la rétribution demandée,
 dans certains cas, aux parents, subit-elle une notable diminution.

Aussi avons-nous vu dans le courant d'une année près de 1,000
 écoles nouvelles se joindre aux 14,600 déjà existantes dans la Grande-
 Bretagne, et le nombre des élèves augmenter de 132,000, et
 dépasser un million et demi dans les établissements subventionnés
 et soumis à l'inspection officielle. Il est inutile d'ajouter que ce
 plus d'ensemble ne nuit en rien à l'exercice et au développement
 des institutions ou écoles libres, qui restent maîtresses de réclamer
 un jour les secours dont jouissent les autres.

Durant le cours de l'année finissant au mois d'août 1868, les allo-
 cations ont été de 550,829 livres sterling, la rétribution scolaire de
 508,773 livres et les souscriptions volontaires de 452,941 livres. En
 outre, 173,987 livres sterling ont été soustraits pour bâtir des écoles
 ou pour payer des mois d'écoles. Ces chiffres s'accroissent jour-
 nellement et se trouvent fortement dépassés au commencement
 de 1869. Les rapports transmis par les inspecteurs constatent, en
 même temps, une amélioration réelle dans les méthodes et une élé-
 vation marquée dans le niveau de l'instruction populaire.

Mais ce n'est pas seulement l'éducation des classes les plus nom-
 breuses qui est en progrès en Angleterre, l'enseignement supérieur
 suit la même marche ascendante, et l'on peut dire que, aujourd'hui,
 les universités de Londres, d'Oxford, de Cambridge, d'Edinburgh
 n'ont rien à envier à celles du continent. Il en est de même des écoles
 qui dépendent plus directement du gouvernement, comme celles de
 l'artillerie, de l'état-major, l'école des cadets et l'école d'archi-
 tecture navale et du génie maritime, qui reçoit même des élèves
 étrangers.

La récente réunion des savants, devant lesquels l'illustre M. Du-
 mas a prononcé l'éloge de Faraday, et les travaux lus par divers
 membres ont assez prouvé à quel point sont arrivées chez nous les
 sciences chimiques et physiques. Les lettres, les beaux-arts et les
 études qui s'y rattachent marchent de front. Le Musée britannique,
 la Galerie nationale et le Musée de Kensington reprennent du parle-
 ment des subventions considérables. Ce dernier musée aura pour
 sa part, en 1869, 22,647 livres sterling destinées à l'achat de tableaux,
 statues et objets d'art, non compris une somme de 195,000 livres

répartie en six exercices et appliquée spécialement à l'agrandisse-
 ment et aux embellissements de l'édifice.

On ne doit pas être surpris de ce mouvement intellectuel, si l'on
 réfléchit sur la manière dont sont élevés les hommes pris dans les
 classes supérieures et destinés à diriger un jour les affaires. Une forte
 éducation classique, les voyages, l'étude des langues étrangères et
 l'institution, des leur jeunesse, au mécanisme de nos institutions, tel-
 les sont les bases de leur enseignement. Les résultats en sont connus,
 et personne n'ignore que parmi nos hommes d'État on compte
 un grand nombre d'éminents écrivains, les Brougham, les Macu-
 lay, et de nos jours les Russell, les Disraeli et l'honorable M. Glad-
 stone, qui vient de publier sur les dix-neuf et les hommes de l'âge
 héroïque un livre des plus remarquables.

M. Gladstone, membre de l'Institut impérial de France, nous
 avait déjà donné deux ouvrages philosophiques sur les rapports
 de l'État et de l'Église et sur les principes qui doivent régler ces
 rapports. Aujourd'hui, il remonte aux origines, aux sources de la ci-
 vilisation, à la jeunesse du monde : *Juventus mundi*, tel est, en
 effet, le titre de son livre ; mais au fond, c'est l'immortel Homère
 qui en est le sujet. L'auteur a voulu montrer que le père de la li-
 térature a su, dans un inhabitable langage, tracer les règles qui doi-
 vent présider à l'éducation physique et morale des hommes, et
 amener la juste pondération de l'âme, de l'esprit et du corps, en les
 faisant passer tour à tour du stade au portique et de l'hippodrome
 à l'agora. Par ces côtés, les Anglais, plus qu'un ne pense, ressem-
 blent aux anciens Grecs, et ont pu se proposer les mêmes buts, la
 gymnastique et ceux des luttes de la tribune. Tout le monde vou-
 drait imiter l'ouvrage du premier ministre, et chacun le flétrifierait d'employer
 aussi noblement ses paroles loquaces.

ITALIE

Turin, 28 juillet 1869.

Les grands avantages qui doivent résulter pour nous de l'union
 directe de nos chemins de fer à ceux de la France ont fait donner
 la plus vigoureuse impulsion au percement du mont Cenis. Les tra-
 vaux sont conduits nuit et jour sans interruption, et avec tant d'art
 et d'habileté, aux deux extrémités de la ligne souterraine, que sur
 la longueur totale du tunnel, qui mesure 12,220 mètres, on a de
 ce mois-ci ne restait plus que 2,275 mètres à perforer. On espère
 donc que l'opération sera accomplie vers la fin de l'hiver prochain,
 et que, dans le courant de l'année 1870, le drainage, les piliers de
 soutènement, le revêtement des parois, la pose des appareils de
 ventilation et d'éclairage et celle de la voie ferrée permettront le
 passage des locomotives.

La ville de Turin, qui sera la première à profiter du passage des
 Alpes et à bénéficier du transit des voyageurs et des marchandises,
 a résolu d'inaugurer l'ouverture de la nouvelle route par une expo-
 sition universelle dans le genre de celle de Paris, et qui aurait lieu
 au printemps de 1872. La municipalité, présidée par le comte de
 San Martino, après avoir mis la question à l'étude, a adopté la pro-
 position de la commission nommée à ce sujet. L'emplacement sera
 celui de Vanchiglia, de la place d'Armes ou du jardin de Valentino ;
 l'espace couvert comprendra 100,000 mètres carrés, et les construc-
 tions ne seront que temporaires ; la part de la municipalité dans les
 dépenses ne devra pas dépasser la somme de 2 millions de francs,
 et les exposants étrangers ou leurs gouvernements auront à payer
 une allocation proportionnelle à la superficie ou au prix de revient
 des locaux occupés par eux, à moins qu'ils ne préfèrent les élever
 eux-mêmes et à leurs frais.

Le conseil communal a décidé de mettre en concours la construc-
 tion de l'édifice, qui devra être aussi économique que possible et
 dont les conditions seront incessamment publiées. L'honorable
 M. Minghetti a pris au projet tout l'intérêt de son nom et de sa
 double expérience comme commissaire général du royaume d'Italie
 à l'Exposition de 1867 et comme membre de l'Institut impérial de
 France, et l'on peut dire qu'aujourd'hui l'idée de l'exposition turinoise
 est populaire dans toute la péninsule autant que dans l'ancienne
 capitale du Piémont.

Un nouvel établissement d'éducation est venu s'ajouter récem-
 ment à ceux que nous possédons déjà. Nous voulons parler de la
Maison royale d'éducation pour les filles de nos soldats, établie à la
 villa de la Reine, et dont le prince de Carignan a fait l'ouverture
 en présence de trois mille invités et assisté des ministres de l'inté-
 rieur et de l'instruction publique, et de l'archevêque de Turin. La

l'empire ottoman positionnant acquiesce une dette de la nation envers ceux qui ont combattu pour son indépendance, et il promet de récompenser les familles les plus grands services.

La Sicile sera sans doute, au mois de décembre 1870, le rendez-vous d'un grand nombre d'astronomes étrangers, qui viendront y étudier les rares phénomènes d'une éclipse totale de soleil partiellement visible sur divers points de l'île. Le gouvernement vient de constituer une commission chargée de réunir tous les éléments nécessaires, et de faire les travaux préparatoires pour faciliter à l'avance les observations et les recherches. Les directeurs des observatoires de Palerme, de Naples, de Milan, de Padoue composent cette commission, qui est présidée par le professeur Santini, membre de l'Académie des sciences de Paris, et à la disposition de laquelle le ministère de l'Instruction publique a récemment placé la somme de 30,000 fr., en l'autorisant à s'adjoint d'autres savants italiens et à couvrir les astronomes étrangers à prendre part à ses travaux.

Nous comptons donc voir le père Secchi, professeur du collège romain, dont tout le monde admire les beaux travaux sur la constitution, les taches et l'atmosphère du soleil, et nos espérons qu'il sera accompagné par les éminents géomètres et astronomes de Paris, de Greenwich, d'Altona, de Genève, de Pulkova, de Bonn, de Cambridge, de Gotha et même du Cap de Bonne-Espérance.

Nos savants ne négligeront rien pour que leurs confrères étrangers trouvent la plus cordiale hospitalité dans la patrie de Torricelli et de Galilée.

TURQUE

Constantinople, 12 juillet 1867.

Les sages réformes qui s'accomplissent, depuis quelques années, dans l'empire ottoman, ne sont pas moins profitables aux étrangers qu'aux sujets de Sa Hautesse.

Après avoir accordé aux premiers le droit d'acquiescer des propriétés, la création du conseil d'Etat a permis aux seconds de voir un tribunal supérieur trancher d'une manière uniforme une foule de questions dont l'appréciation était autrefois laissée à des juridictions inférieures, qui apportaient dans leurs jugements une variété, une lenteur bien souvent notables aux réclamations. On n'a point oublié par quel discours le sultan inaugura lui-même les séances du nouveau conseil, et avec quel empressement il saisit l'occasion d'exposer à son peuple et à l'Europe les principes les plus équitables et les plus libéraux qu'une démocratie moderne inspire non pour vaincre.

Aujourd'hui, un pas considérable vient d'être fait par l'administration. Le sultan a ordonné la rédaction d'un code civil, empruntant, prise dans son sein, d'élaborer un code civil, destiné à remplacer les prescriptions incomplètes et surannées dispersées dans le Coran. La première partie de ce travail, précédée d'une savante exposition, est livrée au public revêtue de la sanction impériale, et elle est immédiatement exécutoire. Il serait impossible d'analyser les 403 articles imprimés, et nous devons nous borner à dire que, comme dans les codes des autres nations, ils consacrent d'abord l'état des personnes, les conditions de nationalité et les bases de la parenté et de la famille. Les autres tranches de la législation qui touchent aux intérêts commerciaux et industriels sont loin d'être négligées. La loi sur les mines est terminée; sa rédaction a été revue avec le plus grand soin, et sa traduction en français paraîtra prochainement.

Une fête qui se célébrait hier pour la première fois suffirait à faire connaître dans quelle voie de tolérance, dans quel esprit de cosmopolitisme marche dorénavant le pays. Il y a un an, on ouvrait à Galata Serai le collège impérial ottoman destiné à recevoir des enfants de tous les cultes et de toutes les nationalités. C'était une chose nouvelle ici que de voir, côte à côte sur les mêmes bancs, les chrétiens, les musulmans et les israélites. Il fallait prévoir et surmonter les difficultés qu'offrirait la diffusion de l'enseignement parmi des élèves ottomans, levantins, arabes, persans, curdes, grecs et arméniens. Les lazaristes, les jésuites, les sœurs de charité ont depuis longtemps résolu en Orient la question des écoles mixtes, et leurs résultats font l'admiration de tous les voyageurs. Mais il s'agissait cette fois de fonder la même expérience dans un établissement laïque et appartenant à l'Etat.

Dans une allocution pleine des sentiments les plus élevés, le grand-vizir Ali Pacha a vivement félicité M. de Salve, le directeur du collège, d'avoir si bien réussi. Son Altesse avait daigné accepter la présidence de la distribution des prix, et rien ne peut rendre l'éclat de cette cérémonie vraiment internationale. La cour du lycée, couverte d'une tente élégante, contenait plus de trois mille spectateurs. Sur une estrade réservée, on remarquait un grand nombre de dames turques, et leur présence a excité la plus respectueuse sympathie, car c'était certainement la première fois qu'elles paraissent en public. Les prévisions du budget s'accroissent à 350 élèves; 530 ont pris part aux exercices, et l'on espère en admettre 100 de plus, grâce à de faciles agrandissements de l'édifice qui pourront être terminés avant la rentrée de la prochaine année scolaire.

L'enseignement général comprend les langues turque, arabe, persane, française et latine, le dessin, la géographie, l'histoire, les sciences mathématiques, chimiques et physiques, la gymnastique, l'écriture et la notation. L'enseignement religieux est confié à des ministres des divers cultes. Peu à peu le niveau de l'Instruction du collège impérial s'élève, et les jeunes gens qui en sortiront seront aptes à rendre des services réels au pays et au gouvernement. Le

but de la fondation du lycée a été si heureusement résumé par le grand-vizir, que nous ne pouvons mieux faire que de citer ses propres paroles : « Le succès de l'établissement importe à un très-haut degré à la prospérité et à l'avenir de la Turquie, et S. M. le sultan considère cette institution comme une pépinière destinée à fournir à son empire des serviteurs dévoués et à la hauteur des exigences de leur siècle. »

PROCÈS ET MORT DE SOCRATE

Toute grande figure a sa légende, que le temps et le respect concourent à former. Plus ou moins fidèle à l'histoire, la légende arrive presque toujours, par l'omission de certains détails et l'exagération de certains autres, à constituer aux héros qu'elle consacre une physiognomie idéale et de convention.

Exemple : Socrate.

Généralement on connaît peu sa vie, moins encore sa personne; on n'a qu'une idée confuse de son rôle, de son caractère, du milieu dans lequel il agissait. Mais où la légende a surtout obscurci l'histoire, c'est en ce qui concerne son procès et sa mort.

Qui de nous n'a lu ou entendu dire que l'illustre philosophe tomba victime du fanatisme religieux et pour avoir voulu purifier, en l'élevant presque jusqu'au monothéisme, la conception divine de la Grèce ? La vérité, c'est que la question religieuse ne fut pas la cause déterminante et principale de la condamnation de Socrate; en tout cas, elle fut poée avec modération, sans ombre de fanatisme. Enfin, il est avéré que le maître de Platon pratiquait et respectait la religion de son pays.

On dit encore : Il n'a pas voulu se défendre, il a mis une sorte de morgue vaniteuse à chercher la mort. On se trompe. Il s'est de froids avec dignité, avec force; et, si l'on croit qu'il valait mieux pour lui mourir que vivre, mourir innocent que vivre humilié, déchû, il a cru saisi qu'il valait mieux pour ses juges l'absoudre que le condamner.

Socrate nous intéresse beaucoup plus que ses juges; nous admirons le philosophe, nous maudissons les Athéniens; nous nous imaginons aisément que le procès s'instruisait avec violence, se dénoua avec partialité. Il n'en est rien : le procès fut conduit légalement, entouré minutieusement de toutes les formalités voulues; les débats furent libres, les votes très-partagés, et le meurtre, s'il ne fut pas juste, fut au moins très-judicieux.

Quand on lit la critique érudite, l'analyse puissante et judicieuse de l'ouvrage M. Ed. Chaignet vient de se livrer sur la vie du philosophe mortel (1), on se prend à craindre que la légende, à force de vouloir idéaliser et grandir Socrate, ne l'ait rapetissé. Du livre du savant professeur la figure de cet illustre martyr surgit imposante à la fois et réelle, empreinte d'une noblesse et d'une simplicité admirables; l'effet qu'elle produit, différent de celui de la légende, est plus profond, plus émuant peut-être. Ce qui prouve que la science, dont on accuse parfois les procédés rigoureux et excessifs, fait autre chose que poétiser l'histoire; que si elle réduit en poussière les faits et les hommes, c'est pour les reconstituer solidement et leur souffler une vie nouvelle — ce qui prouve aussi que la vérité, pour être simple, n'en a pas moins son étiquette et sa poésie.

Proclamé par l'oracle de Delphes le plus sage des hommes, il est hors de doute que Socrate s'attribua une mission supérieure et sacrée. Il abandonna l'étude de la physique, persuadé et disant que c'était une science chimérique et vaine. Des hauteurs éthérées où elle s'égarait, il ramena la philosophie sur terre, l'assit au forum et au foyer domestique. On connaît sa belle et pure morale : rendre les hommes meilleurs et modestes, c'était son but. « Je suis un accoucheur d'esprits, dit-il à ses disciples; je tire de vous chaque jour la vérité. » Froder les abus, fronder la vanité, fronder l'ignorance, c'était son moyen le plus ordinaire; il maniait l'ironie avec une précision et une adresse singulières.

Quel censeur persévérant, redouté, incommode que Socrate ! On le voyait sans cesse à l'agora, entouré d'une troupe brillante de jeunes hommes des meilleures familles, qu'il avait su s'attacher par ce que nous nommerions aujourd'hui l'élévation de son âme, l'élégance de sa parole, l'enjouement et la finesse de son esprit. Non content d'enseigner, il critiquait, critiquait...

Au citoyen enrichi, uniquement soucieux de laisser à ses enfants un gros patrimoine, il reprochait son égoïsme prévoyance et la bassesse de son égoïsme. « Vieux bavard, vieux gueux, lui répliquait-on, c'est que tu n'as jamais su conduire tes affaires ! »

Socrate n'aimait pas le régime politique d'Athènes; il lui reprochait le gouvernement aristocratique des Dorien; il ne ressentait pour la multitude qu'une sympathie douteuse. Aussi n'oubliait-on pas que Critias et Alcibiade s'étaient formés à son école; le parti démocratique, qui, avec Thrasylas, avait affranchi Athènes du joug macédonnien, détestait Socrate.

Les poètes ne l'aimaient pas davantage, surtout les poètes dramatiques; de toute antiquité ils avaient été en Grèce les éducateurs de la nation et prétendaient conserver leur monopole, les tragiques au moyen de ces œuvres splendides qui célébraient les héros, les grands de l'histoire nationale, les comiques au moyen d'un enseignement plus modeste, plus pratique et plus attrayant. Bien qu'il

(1) Vie de Socrate, par A.-Ed. Chaignet, professeur à la Faculté de Poitiers. Librairie aréopagite, 1 vol. in-12. Paris, 1902.

(2) Aristophane.

Les sophistes, à cette époque, faisaient métier d'instruire les jeunes gens ; ils professaient que la vérité est une réalité douteuse et certainement inaccessible ; qu'en conséquence toute proposition peut être soutenue ou attaquée avec un succès proportionné aux moyens oratoires ; qu'enfin la belle pratique de la vie, c'est-à-dire la richesse et la puissance, est dans la possession des moyens de persuasion. Socrate, qui enseignait gratuitement, dont la morale était si généreuse et si haute, ne se lassait pas d'accuser leur scepticisme dégradant, leur honteuse cupidité, ils succombaient à ses attaques, mais ils l'entraînaient dans leur chute.

Il y avait à Athènes une corporation d'avocats publics qui plaident les causes dont le peuple les chargeait, institution greffée sur les sophistes. Des avocats dévoués, héritiers des rancunes de leurs maîtres, avaient voué à Socrate une haine irréconciliable et travaillaient efficacement à sa condamnation.

Longtemps les rancunes couvertes, longtemps les calomnies restèrent à l'état de rumeurs vagues. Socrate s'en plaignait, ne sachant à quel ennemi se prendre et sentant que le sol se minait sous ses pas. Les propos malveillants n'étaient pas seulement, n'étaient pas surtout inspirés par une odieuse et basse jalousie ; il ne manquait pas de bonnes gens, convulsés et effrayés du scepticisme dangereux de Socrate, de sa mauvaise influence sur la jeunesse. Mais la liberté était si admirablement organisée à Athènes qu'elle put, pendant plus de trente années, protéger la parole rude et franche du philosophe et lui permettre d'accomplir cette œuvre immense qui renouveau le monde antique et prépara le monde chrétien par le platonisme. Je ne sais si, pour Athènes, la gloire d'avoir enfanté et toléré Socrate n'eût pas la honte de l'avoir condamné !

Ce fut l'an 399 avant notre ère qu'une accusation contre lui fut déposée entre les mains de l'archonte-roi, agissant du nom d'un jeune homme, un petit inconnu, Mélétas. L'accusation au mépris du gouvernement établi, en soutenant qu'il était absurde de confier au peuple le gouvernement de la cité, se divisait en trois chefs : — enseignement immoral qui a formé des tyrans, hautains et violents envers le petit peuple et les pauvres ; — dialectique perfide et fautive qui perversif les notions les plus claires de la morale, dénature les poètes, supprime le respect et l'obéissance dans la famille ; — enfin négation des dieux de l'Etat : tels furent, selon toute vraisemblance, les principaux griefs développés par l'accusateur, et que l'acte, formule brève et concise, n'indiquait qu'imparfaitement.

Mélétas représentait les poètes ; il était assis d'Anytus et de Lycob. Anytus, prêtre dévoué, jadis ami et auxiliaire de Thrasymachus, enrichi par le commerce de la tannerie, naguère harcelé par les menées de Socrate, représentait cette classe aisée d'industriels athéniens sincèrement attachés aux principes démocratiques, aux traditions de religion et de famille ; Lycob représentait les orateurs démagogues, élèves des sophistes.

L'accusation, notifiée à Socrate, fut renvoyée aux Prytanes qui devaient examiner s'il y avait lieu de poursuivre. L'instruction portait sur des points bien déterminés : les faits articulés étaient-ils suffisamment qualifiés de crimes ou de délits par la loi ; — l'accusateur jouissait-il de ses droits civils et politiques ; — à quel tribunal appartenait-il de connaître des faits de l'accusation ; — la cause était-elle *timetée* ou *atimetée*, c'est-à-dire, en supposant la culpabilité, la loi avait-elle, oui ou non, prévu et précisé la peine ?

Les Prytanes accueillirent l'acte, classèrent la cause parmi celles où la loi est réputée ne pas préciser la peine, et en attribuèrent la connaissance non à l'aréopage, comme on l'ait, mais aux Hélistes.

Tous les citoyens étaient appelés à juger les citoyens. Des vingt mille individus composant la population, on en choisissait tous les ans au sort, par la fête, parmi ceux qui avaient trente ans, six mille qui formaient la liste du jury et prêtèrent serment. Mille faisaient office de jurés supplémentaires ; les cinq mille autres étaient divisés en dix chambres (*dikastérie*). Dans les circonstances graves, on réunissait plusieurs chambres. Teils furent les juges de Socrate, on réunissait dix-neuf chambres, on ne sut rien exactement quel en fut le nombre, on sait seulement qu'il dépassait cent cinquante.

L'assignation fut donnée pour le sixième jour du mois *metageirios* (avril). Le vieillard se présenta au tribunal calme et souriant aux amis qui l'entouraient. Ceux-ci ne pouvaient croire à la possibilité d'une condamnation ; Socrate, au contraire, était persuadé de l'impossibilité de l'acquiescement. Aussi, considérant tout effort comme inutile, il avait d'abord résolu de ne pas se défendre ; puis, par respect pour la loi, il s'était mis à méditer et composer un discours apologétique. Son démon l'en avait détourné par deux fois. Il arrivait donc sans apologie préparée, se fiant à l'inspiration du moment, ayant refusé un beau discours de Lysias, peu en harmonie avec l'attitude digne et simple qu'il allait prendre.

Le débat s'engagea sur la question de culpabilité. Mélétas, Anytus et Lycob se succédèrent à la tribune, où ils développèrent et commença-

rent avec véhémence l'accusation. Socrate y parait à son tour ; il rappelle l'oracle qui a déterminé sa vocation et lui a attiré tant de jalousies. Cependant, c'est pour le bien de ses concitoyens qu'il a négligé ses propres affaires, qu'il a vécu pauvre, qu'il s'est voué à la tâche ingrate de leur montrer l'état véritable de leur esprit, rempli de préjugés et d'ignorance. Personne désormais ne lui rendra pareil service. Il affirme qu'il ne s'occupe pas de physique ; il proteste de son respect pour les dieux ; il est bien éloigné du sentiment d'Anaxagore, qui refusait la divinité aux corps célestes. Quant à son démon, ce ne peut être qu'un dieu ou une manifestation divine ; et on l'accuse de nier l'existence des dieux ! La preuve que son enseignement n'a pas été immoral, c'est que nul de ceux qui l'ont reçu, personne de leurs familles ne s'en plaint ; plusieurs de ses disciples sont accourus pour le défendre. Il prie qu'on ne s'efforce pas de la liberté de son langage ; il n'y a chez lui ni bravade, ni dédain ; il a des enfants, il aime la vie ; il parle ainsi par dignité, par conviction, par devoir ; innocent, il ne s'abaissera pas à des larmes et à des prières qui dégradent et l'accusé et le juge.

Des murmures accueillent cette justification. Pisidorys inhabile ! dirait-on. Soit. Fidèle jusqu'au bout à son rôle, convaincu de sa mission supérieure, Socrate s'est défendu sérieusement à son point de vue, mais non efficacement, et il le sait bien. Il aime mieux succomber que de demander la victoire à des moyens qu'il considère comme déshonorants.

Ses avocats, ses amis prennent la parole après lui. Platon veut tenter un suprême effort et échoue.

On recueille les suffrages. Moment solennel, qui fera date dans l'histoire. On les compte : 281 prononcent la culpabilité, 278 l'innocence de l'accusé. Cette infime majorité de trois voix étouffe Socrate ; il reconnaît qu'il se trompait en regardant sa condamnation comme certaine. Le débat continue sur le second point, la peine.

L'accusateur réclame la mort. L'archonte-roi, qui préside le tribunal, défère à Socrate, suivant la loi et sous la formule ordinaire (*ti chi parathêa aphantê*) une contre-proposition. Il ne fait pas le zéphyre hautain et tranchant que quelques auteurs lui prêtent. Il est vrai que son accent modeste et contenu s'élève et s'anime, mais il ne va pas jusqu'à braver ses juges.

« Si je t'acquiesçais, dit-il, que la voix de ma conscience, n'ayant rendu que des services à ma patrie, j'aurais le droit de m'attendre d'elle qu'elle des récompenses ; et, comme je suis vieux et pauvre, la plus juste et la plus convenable serait d'être conduit au bain de l'Etat dans le Prytanée. Mais je dois ne pas placer à votre point de vue, mais à celui de la prison ou l'exil, mais opter de préférence à la mort, qui n'est pas un mal ? Non. Il me reste à vous proposer une amende : toute ma fortune réunie s'élève à peine à une mine (environ 100 fr.), et je ne pourrais me condamner qu'à payer cette somme, si Criton, Apollodore, Critobule et Platon ne me priaient de porter l'amende à trente mines, qu'ils s'engageaient à payer pour moi. »

La mention du Prytanée irrite les juges : 80 voix se déplacent au second tour de scrutin ; la mort est votée par 331 suffrages contre 198. Il y a 39 dissentiments.

En vieux soldat, qui avait vu de près et affronté la mort sur les champs de bataille, Socrate entend la sentence sans pâlir. Il prédit à ceux qui l'ont jugé coupable un prompt remords, remercie ceux qui l'ont absous, leur recommande ses fils, les priant de les reprendre et de les corriger au besoin, comme lui-même avait fait à leurs enfants.

Puis il fut livré au conseil des Onze, chargé de la garde et de l'exécution des criminels. On le mit aux fers.

Pendant les trente jours de délai que le hasard lui accorda, il lui fut loisible de converser avec ses amis. Ils avaient gagné le grôlier : la fuite du prisonnier était concertée. Socrate refusa héroïquement, non pas qu'il voulût obstinément mourir, mais parce qu'il voulait donner l'exemple de la soumission aux lois.

Le jour fatal arriva, 7 *thargélion* (mars), le vaisseau sacré est revenu de Délos. Le conseil des Onze vient, au point du jour, lui annoncer qu'il faut mourir ; les fers tombent des ses jambes meurtries. Ses amis sont là : Simmias et Cébès, deux pythagoriciens, Apollodore, Phédon, Criton, Hermagoras, Oéchie, Anthéban, Crésippe, — Xénophon, en Asie, et Platon, malade de douleur, manquant seuls à ce suprême rendez-vous.

Socrate est assis sur son lit ; à ses côtés, sa femme tient un jeune enfant dans ses bras ; elle délète en anglais, accuse les rigueurs du sort et l'injustice du jugement. « Amèra-tu mieux qu'il fut juste ? répond le philosophe. Et, d'un regard, il prie Criton, son vieil ami, d'emmener sa femme.

Apollodore apportait une riche tunique, destinée à revêtir le cadavre, suivant la coutume grecque. « Eh ! quoi ? dit Socrate, le vêtement qui m'a été non pendant ma vie ne me sera-t-il pas bon pour mourir ? »

« L'entretien commença alors et porta principalement sur l'immortalité de l'âme. Le fond des idées aussi bien que les développements paraissent appartenir à Platon. Ce qu'on peut croire historique, c'est la peinture de Socrate, de la tranquillité sereine et de l'enjouement sublime de son esprit et de son âme, tableau d'une beauté incomparable, qu'on serait désespéré de croire inventé. Socrate se compare à l'oiseau d'Apollon, au cygne, quand le dieu, à son heure suprême, accorde une vue prophétique plus certaine et des chants plus beaux et plus harmonieux. Le Phédon peut être eu-

